

## PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement de votre demande nécessite la collecte et l'utilisation d'information vous concernant. La société Transdev du Marsan est l'unique responsable et utilisatrice des ces données. Nous collectons votre nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail, date de naissance et coordonnées bancaires afin de pouvoir créer votre carte d'abonnement, prélever le montant de votre abonnement sur votre compte bancaire mensuellement, vous apporter une réponse satisfaisante dans les meilleurs délais, de vous informer sur le trafic du réseau Tma ou sur son évolution et vous adresser les offres commerciales du réseau Tma. Elles ne sont pas utilisées pour autre chose.

Toutes les données financières que vous fournissez, sont stockées sur le site de [easycollect.bnpparibas.com](http://easycollect.bnpparibas.com). Les transaction s'effectuent aussi depuis ce site.

La durée de conservation de vos informations personnelles est équivalent à la durée de la présente concession de Délégation de Service Public soit, jusqu'au 31 décembre 2025. Sans renouvellement de votre accord, vos données seront effacées. Vos informations ne seront pas transmises à une autre organisation.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude aux moyens de paiement en ligne, Transdev du Marsan, en qualité de responsable de traitement, peut transmettre vos informations financières à un prestataire externe doté d'un outil de détection de la fraude en ligne afin d'authentifier un paiement,

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 6 août 2004, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation de l'utilisation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos informations dans ce dispositif, vous pouvez contacter : • L'agence commerciale Tma : 245 avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'Infanterie, 40 000 Mont de Marsan ; • par courrier : Agence commerciale Tma, 245 avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'infanterie, 40 000 Mont de Marsan; • par internet : [contact.bustma@transdev.com](mailto:contact.bustma@transdev.com). Lors de votre demande, nous vous remercions de joindre la copie d'une pièce d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## NOUS CONTACTER

**Agence commerciale**  
**Arrêt le plus proche**  
**« Pôle de correspondances »**  
**Tél : 05 58 45 04 26**  
**[contact.bustma@transdev.com](mailto:contact.bustma@transdev.com)**  
**[www.bustma.com](http://www.bustma.com)**

**Tma**  
Bien vivre dans l'agglomération

**6 LIGNES URBAINES A B C D E F**

6h45 à 19h48 | lundi au samedi

**1 LIGNE ROCADE G**

Départs fixes matin et soir  
Sur réservation le reste de la journée

**5 LIGNES À LA DEMANDE TAD 1 2 3 4 5**

Réservation du lundi au vendredi 9h - 17h

Des communes de l'Agglomération vers le centre-ville  
mardi et jeudi matin  
mercredi et vendredi après-midi  
samedi toute la journée

**1 SERVICE PORTE à PORTE Tma+ PNR**

Réservation du lundi au vendredi 9h - 17h

Réservé aux Personnes à Mobilité Réduites.

Permet un déplacement sur l'ensemble des communes de l'Agglomération du mardi au samedi

**1 NAVETTE GRATUITE CENTRE-VILLE N**

7h30 à 19h00 | lundi au samedi

Passage toutes les 20mn environ



**Agence commerciale**

**Arrêt le plus proche**

**« Pôle de correspondances »**

Lundi au vendredi

9h00 - 12h30 • 14h00 - 17h30

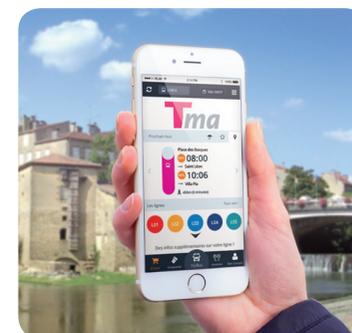
Samedi

09h00 - 12h30

Tél : 05 58 45 04 26

[contact.bustma@transdev.com](mailto:contact.bustma@transdev.com)

[www.bustma.com](http://www.bustma.com)



**Utilisez votre mobile et gagnez du temps!**  
**Téléchargez gratuitement l'application**



**MyBus**  
MONT-DE-MARSAN

L'application mobile gratuite  
pour vos déplacements !



Retrouvez tous  
les horaires  
des lignes



Géocalisez-vous  
et trouvez votre  
itinéraire



Achetez votre titre  
et validez-le sur  
votre smartphone

**TmaPro**  
Bien vivre dans l'agglomération

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**L'ABONNEMENT  
DES ACTIFS**

**De 50 à 75%**  
**PRIS EN CHARGE**  
PAR VOTRE  
EMPLOYEUR

Créa: © izcccom info@izcccom.com



**De réelles économies !**

Prélèvement mensuel de 12.08€ (9.17€ si moins de 25 ans).  
**50%** de prise en charge par les employeurs du secteur  
privé et **75%** par ceux du secteur public.



**Aucune démarche  
à effectuer.**  
Prélèvement mensuel  
sur votre compte.



**Devenez éco-citoyen...**  
L'usage des transports en commun  
minimise considérablement  
l'émission de gaz à effet de serre  
responsables du réchauffement  
climatique.

**ma**  
mont de marsan agglomération

**Tma**  
Bien vivre dans l'agglomération

**transdev**  
DU MARSAN

**ma**  
mont de marsan agglomération

**Tma**  
Bien vivre dans l'agglomération

**transdev**  
DU MARSAN

## CONTRAT D'ABONNEMENT PRO

(A remettre aux services Tma Pro)

Entreprise .....

Choisissez la date de début de validité de votre Tma Pro

Si vous avez déjà un abonnement Tma et que vous souhaitez l'échanger pour le Tma Pro, indiquez ici votre numéro de carte :

Mme / Mr .....

Prénom .....

Date de naissance

Adresse .....

.....

Code Postal     Ville .....

Tél. Domicile : .....

Tél. Mobile : .....

E-mail : .....

Je souhaite recevoir nos informations et nos offres commerciales, merci de cocher cette case.

J'atteste avoir pris connaissance de la gestion concernant la protection de mes données personnelles.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du demandeur :

Cachet de l'entreprise

Partie réservée au service TMA PRO

N° de Carte

Délivré le

Par

Entreprise

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

### Mandat prélèvement SEPA

(A remettre aux services Tma Pro ou à votre employeur)

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

620547

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE  
UN RIB OU UN IBAN**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Transdev du Marsan dont le numéro national d'émetteur est le 620547, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la société Transdev du Marsan. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### TITULAIRE DU COMPTE

Mme / Mr .....

Prénom .....

Date de naissance

Adresse .....

.....

Code Postal     Ville .....

### DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Code Banque     Code Guichet

N° de compte           Clé RIB

### ETABLISSEMENT TENEUR DE VOTRE COMPTE

Banque .....

Nom et adresse de l'agence .....

.....

.....

Code Postal     Ville .....

La présente demande est valable jusqu'au terme de la période contractuelle. A défaut de reconduction notifiée en temps voulu au créancier (à savoir, 1 mois avant le terme), elle deviendra nulle de plein droit.

Date ..... Signature .....

### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Transdev du Marsan - Agence Commerciale Tma  
245 Avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'infanterie - 40 000 Mont-de-Marsan

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à permettre la gestion des abonnements et des impayés. Le service Tma Pro est le seul destinataire des informations. Conformément au règlement général sur la protection de données et au disposition des articles 38 et suivant de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 6 août 2004, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation de l'utilisation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitements de vos informations dans ce dispositif, vous pouvez contacter : • L'agence commerciale Tma : 245 avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'infanterie - 40 000, Mont de Marsan ; • par courrier : 245 avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'infanterie - 40 000, Mont de Marsan ; • par internet : contact.bustma@transdev.com. Lors de votre demande, nous vous remercions de joindre la copie d'une pièce d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectées ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

### Mandat prélèvement SEPA

(A remettre à l'établissement teneur de votre compte)

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

620547

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE  
UN RIB OU UN IBAN**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Transdev du Marsan dont le numéro national d'émetteur est le 620547, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la société Transdev du Marsan. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### TITULAIRE DU COMPTE

Mme / Mr .....

Prénom .....

Date de naissance

Adresse .....

.....

Code Postal     Ville .....

### DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Code Banque     Code Guichet

N° de compte           Clé RIB

### ETABLISSEMENT TENEUR DE VOTRE COMPTE

Banque .....

Nom et adresse de l'agence .....

.....

.....

Code Postal     Ville .....

La présente demande est valable jusqu'au terme de la période contractuelle. A défaut de reconduction notifiée en temps voulu au créancier (à savoir, 1 mois avant le terme), elle deviendra nulle de plein droit.

Date ..... Signature .....

### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Transdev du Marsan - Agence Commerciale Tma  
245 Avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'infanterie - 40 000 Mont-de-Marsan

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à permettre la gestion des abonnements et des impayés. Le service Tma Pro est le seul destinataire des informations. Conformément au règlement général sur la protection de données et au disposition des articles 38 et suivant de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 6 août 2004, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation de l'utilisation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitements de vos informations dans ce dispositif, vous pouvez contacter : • L'agence commerciale Tma : 245 avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'infanterie - 40 000, Mont de Marsan ; • par courrier : 245 avenue du 34<sup>ème</sup> RI d'infanterie - 40 000, Mont de Marsan ; • par internet : contact.bustma@transdev.com. Lors de votre demande, nous vous remercions de joindre la copie d'une pièce d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectées ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## MODALITÉS DE PRÉLÈVEMENT

(A conserver par vos soins)

**Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois.**

En cas d'annulation ou d'interruption de paiement, vous vous engagez à régler directement au service Tma Pro le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable.\*

\*Dans le cas d'un prélèvement non honoré, le service Tma Pro adresse à l'abonné un courrier, en recommandé avec accusé de réception, de mise en demeure de règlement. L'abonné est alors tenu de régler directement au service Tma Pro, le montant du mois non prélevé, dans les 15 jours ouvrables, à compter de la réception de ce courrier. Passé ce délai, l'abonnement est résilié et la carte est rendue inutilisable. Un courrier actant la résiliation sera adressé à son ancien bénéficiaire par le service Tma Pro. L'entreprise sera informée de la situation si cette dernière prend en charge les frais de transport. (Le bénéficiaire dont l'abonnement a été résilié devra à nouveau constituer un dossier complet et le déposer auprès de son employeur s'il souhaite à nouveau bénéficier des avantages de Tma Pro).

## MODALITÉ DE RENOUELEMENT

**1 mois avant l'échéance**, rendez-vous à l'agence Tma pour retirer un nouveau contrat à nous retourner complété et signé par votre employeur\*.

\* Document à nous retourner au plus tard le 20 du mois pour un effet au 1<sup>er</sup> du mois suivant.

## MODALITÉ DE DUPLICATA

Pour établir un duplicata de carte, le bénéficiaire doit fournir au service Tma Pro :

- une pièce d'identité
- 5€ (en cas de perte, de vol ou de dégradation causée par le bénéficiaire lui-même)

Le duplicata est gratuit, uniquement si un dysfonctionnement est constaté par l'agence commerciale Tma.

## MODALITÉ DE RÉSILIATION

L'abonnement est automatiquement résilié au terme des 12 mois, si le bénéficiaire ne souhaite pas le reconduire.

Durant les 12 mois l'abonnement ne peut pas être résilié, sauf exception dans les cas suivants : mutation, départ à la retraite, démission, rupture conventionnelle de contrat, licenciement, déménagement hors territoire desservi par le réseau Tma, déménagement du lieu de travail hors territoire desservi par le réseau Tma, CDD arrivé à son terme, décès. Les prélèvements mensuels seront alors interrompus sur production d'un justificatif par le salarié. Ce justificatif doit parvenir au service Tma Pro avant le 20 du mois pour effet le mois suivant.

## MODIFICATIONS DE VOS DONNÉES CONTRACTUELLES

### Changement de compte

Adressez au service Tma Pro une nouvelle demande de prélèvement automatique\* dûment complétée et signée accompagnée de votre nouveau RIB ou IBAN, avant le 20 du mois pour un effet à la date du prélèvement suivant.

\*Remettez une nouvelle autorisation de prélèvement à l'établissement teneur de votre compte.

### Changement d'adresse

Informez le service Tma Pro de tout changement d'adresse, de coordonnées téléphonique ou électroniques sur :

contact.bustma@transdev.com